



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/013

Genève, le 28 janvier 2021

CONCERNE :

Travaux intersessions du Comité permanent :
Nouveau document soumis à commentaires

1. Comme énoncé dans la notification aux Parties [No. 2020/067](#) du 5 novembre 2020, le Comité permanent élabore des stratégies visant à faire progresser ses travaux intersessions. Pour garantir la transparence des travaux du Comité permanent, le Secrétariat a créé une page web : <https://cites.org/fra/com/sc/2020-2021.php>, sur laquelle il publie tous les documents relatifs à ses travaux intersessions.
2. Le document provisoire du Comité permanent suivant a été préparé par le Secrétariat et est diffusé pour commentaires :

[SC2021 Doc. 1](#) : Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'application de la Convention : se préparer à l'inattendu
3. Le Secrétariat invite les membres du Comité, les Parties et les observateurs à soumettre leurs commentaires sur ce document provisoire avant le **28 février 2020**. Ces commentaires seront intégrés dans le document que le Secrétariat publiera sur le site web de la CITES en tant que document de travail à soumettre à l'examen du Comité permanent.
4. Le Secrétariat informe également les Parties que, comme énoncé au paragraphe 5 du document SC2021 Doc. 1, il enverra prochainement un questionnaire aux organes de gestion et autorités scientifiques ainsi qu'aux points focaux chargés de la répression, afin de réunir les expériences des Parties en matière d'application de la Convention en période de pandémie de COVID-19.